



## **Concours International de Marimba / International Marimba Competition - Paris 2009**

### **REGLEMENT**

**Date limite d'inscription : 31 juillet 2009 / Dead line for registration : July 31<sup>st</sup> 09**

1. P.A.S. France, en collaboration avec le festival "perKumania", organise un Concours International de Marimba du 24 au 29 novembre 2009 à Paris, au Conservatoire à Rayonnement Régional.

2. Ce concours s'adresse à deux catégories de candidats :

- Catégorie 1: candidats jusqu'à 25 ans (nés après le 24 novembre 1983).

- Catégorie 2: candidats âgés de 14 à 20 ans (nés entre le 24 nov. 1988 et le 24 nov. 1995).

Les candidats âgés de moins de 20 ans peuvent concourir dans la catégorie 1 s'ils le désirent. Il est également possible de concourir dans les deux catégories.

3. Le jury sera composé de personnalités du monde musical et de spécialistes du marimba de diverses nationalités. La composition définitive du jury sera communiquée au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2009 à tous les candidats inscrits et à toute personne qui en fera la demande.

4. Le concours se déroulera en trois épreuves (Preliminaire, Qualification, Finale), toutes publiques.

Le programme de chacune de ces trois épreuves figure en annexe du présent règlement.

L'épreuve Preliminaire aura lieu les 25 et 26 novembre, l'épreuve de Qualification le 27 novembre et l'épreuve Finale le 29 novembre 2009. Les résultats sont communiqués à la fin de chaque épreuve. L'organisation du Concours s'efforcera de rendre possible un court temps de travail individuel avant chaque épreuve sur un instrument identique à celui joué pour le concours. Deux temps de ce travail individuel avant la première épreuve auront lieu du 23 au 25 novembre, selon l'heure de passage de chaque candidat. La durée en sera définie en fonction du nombre de candidats inscrits. Une courte répétition avec le piano (deuxième épreuve) sera organisée pour tous les candidats retenus. Une répétition avec l'ensemble de percussion sera organisée pour les candidats finalistes.

5. Le jury du concours est souverain, et ses décisions sont sans appel.

Toute communication entre les candidats et/ou leur professeur et les membres du jury est interdite pendant toute la durée du concours.

Le jury pourra interrompre le candidat à tout moment en raison de la durée imposée de l'épreuve ou pour toute autre raison. Le jury n'aura pas à justifier les éventuelles interruptions.

6. Les inscriptions au concours sont reçues du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet 2009. Elles doivent être effectuées au moyen du bulletin d'inscription, ou sur papier libre comportant les mêmes renseignements à savoir : Nom, Prénom, Date de Naissance, Adresse, Téléphone, Télécopie, E-mail, Numéro d'adhérent à la P.A.S. (le cas échéant), Nom et Adresse du représentant légal (pour les mineurs), Nom et Adresse de l'établissement fréquenté actuellement, Nom du professeur, Catégorie(s) d'inscription au concours, Programme joué pour chaque épreuve, Marque et modèle de marimba souhaité. Chaque demande d'inscription doit être signée par le candidat ou son représentant légal (pour les mineurs), et obligatoirement validée par l'établissement dans lequel il étudie.

Il devra être en outre accompagné du règlement du droit d'inscription, exclusivement en euros et sans frais pour l'organisation du concours. En cas de paiement par chèque, celui-ci devra être payable ou compensable en France.

Seuls sont acceptés les règlements (montant net, sans frais pour P.A.S. France) par virement bancaire ou par chèque payable dans un établissement bancaire français. L'organisation du concours n'accepte pas les paiements par carte de crédit.

Toute demande d'inscription erronée, incomplète ou non accompagnée de son règlement ne pourra être enregistrée.

7. Les frais d'inscription (non remboursables) s'élèvent à 70 euros par candidat et par catégorie, ce droit d'inscription comprenant la participation au Concours et l'accès au festival perKumania les 28 et 29 novembre 2009 uniquement (Pass Journalier, à l'exception des concerts avec billet).

8. Le nombre maximum de candidats est fixé à 80 pour l'ensemble du concours. Les inscriptions seront traitées dans leur ordre d'arrivée.

9. Chaque candidat recevra une confirmation de son inscription dans un délai de 3 à 4 semaines après réception de son inscription, ainsi qu'une convocation individuelle à l'épreuve éliminatoire et l'agenda des séances de travail individuel au cours du mois de Septembre 2009. Chaque candidat devra produire une pièce d'identité pour sa participation à chaque épreuve.

10. L'organisation du Concours ne prend pas en charge les frais de voyage, de séjour ni de transports locaux des candidats. Cependant, une information et une assistance pratique pourront être données aux candidats, notamment pour ce qui concerne l'hébergement.

11. Les marimbas mis à la disposition des candidats pour le concours sont d'au moins trois marques différentes. Une information exacte sur les marimbas mis à disposition des candidats pourra être donnée dès le 1<sup>er</sup> mai 2009 à tous les candidats inscrits et à toute personne qui en fera la demande. Les candidats pourront utiliser leurs instruments personnels, sous leur entière responsabilité (y compris installations et déplacements) et à condition d'en avertir l'organisation du Concours avant le 31 juillet 2009.

Les candidats qui utilisent leur instrument personnel pour le concours bénéficieront du même temps de travail individuel que les autres candidats.

12. Des récompenses et prix, offerts par la Percussive Arts Society, les Journées de la Percussion et des donateurs privés seront remis aux candidats.

La liste de ces récompenses et prix sera communiquée au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2009 à tous les candidats inscrits et à toute personne qui en fera la demande.

13. Les candidats inscrits s'engagent à accepter les récompenses qui leurs sont attribuées à l'issue du concours. Ils devront être présents à la remise des Prix pour les recevoir personnellement. Dans le cas contraire, les Prix et Récompenses resteront acquis à l'organisation du Concours. La cérémonie de remise des Prix aura lieu le Dimanche 29 novembre 2009.

14. Les lauréats du concours devront participer au Concert des Lauréats qui aura lieu le Dimanche 29 Novembre 2009 en fin de journée.

15. Toute inscription au concours entraîne l'acceptation du présent règlement. L'organisation du concours aura la possibilité d'exclure tout candidat qui n'aurait pas respecté le règlement ou qui, par son comportement, nuirait gravement au bon déroulement des épreuves, à l'équité entre les candidats, ou dont l'attitude serait contraire aux règles élémentaires de la collectivité.